



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
23.02.2010

Date de la convocation des conseillers :
23.02.2010

point de l'ordre du jour no:
17

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 05 mars 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Wohlfarth, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

08 MARS 2010

Le Conseil Communal Luxembourg

Objet: Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour l'exercice 2007-2009

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2007-2009 au montant de € 4.564,50 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2007-2009 au montant de € 4.564,50 .

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 05.03.10.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le

10 MARS 2010

Exercice 2010

Article budgétaire : 2/1390/7410/005 titre n°2

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2007, 2008 & 2009

au montant de EUR ---- 4 564,50 € ----

(en toutes lettres) quatre mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante cents

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2010

Le chef de service,

ff *Meysembourg*

Le présent rôle des exercices 2007, 2008 & 2009 a été arrêté à la somme de quatre mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante cents par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du 12.2.10.

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de quatre mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante cents

Esch-sur-Alzette, le 05.3.10.

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No 446/10/RB

Vu et arrêté exécuté au montant de quatre mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante cents

Luxembourg, le 08. mars. 2010

Le Commissaire de district,

Jacques Schmitgen
Secrétaire de district

